



Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-45-1

Ottawa, le 23 mai 2008

Avis de consultation

Demandes reçues

Plusieurs collectivités

Correction à l'article 1

Suite à son avis public de radiodiffusion CRTC 2008-45 en date du 16 mai 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est modifié et le changement est en caractère gras :

Article 1

Buckland (Saskatchewan)
No de demande 2008-0608-6

Demande présentée par CARE Radio Broadcasting Association en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio FM communautaire de type B de langue anglaise CIAM-FM Fort Vermilion (Alberta).

L'émetteur serait exploité à la fréquence **91,1** MHz (canal 216FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur effective de l'antenne de 32,75 mètres).

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>